



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil dix-huit, le quatre septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Xavier DUCY, Philippe BECQUEMONT, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Pierrette LAVAL, Mauricette HENRI.

Procuration : Thérèse GUILLARD donne procuration à Xavier DUCY

Absents excusés : Jeanne GONCALVES

Secrétaire : Mauricette HENRI

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents, constate qu'ils totalisent 09 voix sur 10 (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour une autorisation pour signer l'acte notarié et le devis de bornage le long de la route du calvaire. A l'unanimité cette demande est ajoutée.

DÉLIBÉRATION 2018 – 32 : Choix du prestataire concernant les travaux de charpente et menuiserie pour le puits communal et le local technique

Monsieur Le Maire présente aux conseillers 3 devis pour chaque bâtiment :

Devis puits communal

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
LR Charpente	1 225,00	1 470,00
Nicolas COURAYE	945,00	945,00
L.M conception bâtiment	2 062,00	2 474,40

Devis Local technique

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
LR Charpente	2 930,00	3 516,00
Nicolas COURAYE	2 580,00	2 580,00
L.M conception bâtiment	2 977,10	3 572,52

Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les travaux du puits communal et du local technique à l'entreprise Nicolas COURAYE pour les sommes respectives de 945,00€ TTC et 2 580€ TTC.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les devis votés, faire exécuter les travaux et mandater les factures.

DÉLIBÉRATION 2018 – 33 : Choix du prestataire concernant les travaux de maçonnerie pour le puits

Monsieur Le Maire présente aux conseillers 2 devis :

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
SARL BRENOT	7 664,00	9 196,80
DOUBLET Maçonnerie	8 975,00	9 872,50

Après débat, le conseil vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise SARL BRENOT pour la somme de 9 196,80€ TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis voté, faire exécuter les travaux et mandater les factures.

DÉLIBÉRATION 2018 – 34 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié et le devis de bornage route du calvaire

Dans la continuité de l'aménagement du lotissement et la mise à jour du cadastre, Monsieur le Maire explique aux conseillers que la parcelle B 0211 bordant la route du calvaire en direction du futur lotissement appartient encore à Monsieur HOUDART et une rétrocession doit se faire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers de signer :

- l'acte notarié permettant à la commune de récupérer cette parcelle.
- les devis nécessaires au bornage de cette parcelle et aux travaux nécessaires pour l'aménagement de la route du calvaire suite à la création du lotissement.

A l'unanimité le conseil donne l'autorisation à Monsieur Le Maire pour toutes ces démarches.

Questions diverses

* Point sur les travaux de la commune

- salle des fêtes → suite à de nombreuses plaintes lors des locataires de la salle des fêtes ; dû fait que les conteneurs ne soient pas vides ; des devis vont être demandés pour faire un abri fermé.
- route du calvaire → l'aménagement est en cours (bornage, notaire...etc)
- Travaux de renforcement de voiries chemin de la bruyère Hauvel et chemin Saul le breuil → attente fin des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.
- Mise en place de caniveaux, arrachage des haies de la mairie, création d'une zone de croisement → relance de l'entreprise retenue pour intervention en septembre.
- Le Calvaire → faire une demande de devis pour remettre en état le monument (travaux de peinture)
- chemin de la cour de l'orme → Suite à la demande d'un administré, accord de mise en place d'un miroir antireflet conforme à la réglementation française – à la charge de ce dernier.
La mairie s'engage à élaguer un arbre, permettant une meilleure visibilité au croisement de ce chemin avec la route gardin bourge.

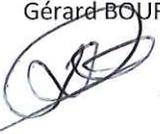
* PLUi

Des réunions s'organisent sur la mise en place du PLUi. Monsieur Le Maire fait un rappel sur les emplacements réservés de la commune :

- Extension du cimetière (parcelle 28)
- Maintien des zones 1 AUa et 2 AU (parcelles 719, 598 et 563)

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mardis 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre à 19h00.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 21h00.

Sylvain MARIE 	Jacques AUBER 	Xavier DUCY 	Thérèse GUILLARD PP X. DUCY	Jeanne GONCALVES absente excusée
Philippe BECQUEMONT 	Gérard BOURG 	Cyril REMEUR 	Pierrette LAVAL 	Mauricette HENRI 